

415, rue St-Georges  
Cacouna (Québec)  
G0L 1G0

Téléphone: (418) 867-1781  
Télécopieur: (418) 867-5677  
Courriel: village.cacouna @bellnet.ca

## MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Jacques M. Michaud  
Maire

---

**TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR**

**230**

**DQ11.1**

Projet d'implantation du terminal  
méthanier Énergie Cacouna  
Cacouna

6211-04-005

À : Madame Monique Gélinas

Entreprise : BAPE

No du télécopieur : 418-643-9474

Nombre de pages incluant celle-ci: 3

De : Monsieur Jacques M. Michaud, maire

Date : 05-07-2006

Message : Pour faire suite à votre demande d'information concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna, vous trouverez ci-joint les renseignements demandés.

Espérant le tout conforme.

Murielle Côté, secrétaire administrative  
pour Jacques M. Michaud, maire

## Réponses aux question du BAPE

### 1. Le choix du site et l'insertion du projet dans le milieu

1.1 et 1.2 Réponses : Concernant les impacts potentiels du projet sur la gestion des services municipaux tel que :

#### L'aqueduc :

La municipalité ne pourrait suffire actuellement à une forte demande, une campagne de recherche en eau a donc été effectuée en 2004/2005. Les résultats de cette recherche démontrent qu'il est possible de puiser un certain volume supplémentaire, cependant cette eau devra être traitée et le système nécessaire pour le traitement représente des coûts importants.

L'alternative de demander à la ville de Rivière-du-Loup de fournir ce volume d'eau supplémentaire a aussi été envisagée.

Advenant la réalisation de ce projet, selon les volumes demandés, une décision pourra être prise.

#### Les égouts :

La station d'épuration actuelle est sous utilisée et elle est aussi située tout près du site prévu pour le terminal méthanier. Selon les estimations du nombre de travailleurs, il n'est pas prévu que l'implantation du terminal ait un impact demandant des changements importants sur les installations actuelles.

### 1.3 Concernant les règlements sur le bruit, l'éclairage et la protection environnementale,

Notre municipalité a des règlements qui ne prévoient pas une telle situation industrielle. On comprend que les règlements actuels sont communs à plusieurs municipalités de faible population de la MRC et de ce fait ne sont pas adaptés au contexte d'un terminal méthanier.

Le fonctionnement d'un terminal méthanier étant tout autre, les ministères, fédéral et provincial, devront chacun se charger de l'application de leurs réglementations sur ces objets.

Selon les problèmes rencontrés, la municipalité pourrait discuter avec les exploitants des moyens de réduire les impacts environnementaux négatifs sur les résidents de Cacouna.

### 1.4 Concernant le montant des taxes

Concernant la superficie du parc industriel et de son occupation.

La superficie est d'environ 220 ha

Il est occupé environ à 11 %